

Déclaration Statement

Pour publication immédiate

Also available in English

LE RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA EST D'ACCORD AVEC UN RAPPORT MONDIAL SUR L'EFFET UTILE OU NÉFASTE DES LOIS DANS LA RIPOSTE AU VIH

TORONTO, 9 juillet 2012 — Décriminaliser la drogue pour consommation personnelle. Abroger les lois qui criminalisent le travail sexuel. Mettre en œuvre des services complets de réduction des méfaits, en prison. Assurer l'accessibilité des services de santé pour les migrants. Appliquer des mesures complètes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et assurer l'accessibilité de services complets en matière de santé sexuelle et génésique. Instaurer des mécanismes simples pour l'accès à des médicaments génériques à moindre prix et décréter un moratoire mondial sur les accords en matière de commerce international qui limiteraient cet accès.

Voilà quelques exemples d'une longue série de solides recommandations formulées dans un aperçu mondial frappant, que publie aujourd'hui la Commission mondiale sur le VIH et le droit — un organisme indépendant formé de leaders mondiaux et d'experts. Le rapport est publié au terme de 18 mois d'audiences détaillées et de consultations dans toutes les régions du monde; il précède de deux semaines le Congrès international sur le sida, à Washington.

L'essence du rapport réside dans le constat suivant de la Commission : de mauvaises lois et l'application de sanctions alimentent l'épidémie du VIH — et à l'inverse, de bonnes lois sont un élément crucial à vaincre l'épidémie.

Conjointement à la publication du rapport tant attendu de la Commission, le Réseau juridique canadien VIH/sida enjoint aux législateurs, et aux instances d'application de la loi, de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport et de rendre possible une riposte efficace et sensée, à la crise du VIH/sida qui se poursuit, au Canada et à l'étranger.

« Si les gouvernements, au Canada, sont engagés à l'égard des droits de la personne et au bien-être du public, ils ne peuvent pas faire fi de ce rapport », affirme Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Plusieurs des recommandations formulées dans ce rapport mondial trouvent des applications directes dans ce qui doit être fait dans notre pays. »

« Notamment, les lois punitives et malavisées du Canada en matière de travail sexuel, de drogue et de détention sont précisément le genre de choses qui contribuent à l'aggravation de l'épidémie et qui sont critiquées dans ce rapport », souligne M. Elliott. « La Commission est le plus récent groupe d'experts de haut niveau qui exhorte les pays à décriminaliser la possession de drogue pour l'usage personnel, et à veiller à l'accès à des services de réduction des méfaits. Néanmoins, le Canada a persisté jusqu'ici dans la direction contraire en s'entêtant à perpétuer l'échec qu'est la guerre aux drogues. »

Plusieurs autres recommandations de la Commission présentent autant de pertinence pour le Canada; et le Réseau juridique incite les gouvernements à passer aux actes sur plusieurs fronts :

- Le procureur général du Canada devrait abolir les lois désuètes sur la **prostitution**, qui remontent à l'époque victorienne, et qui ne contribuent qu'à intensifier les risques pour la vie, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs sexuels, en particulier celles et ceux qui sont les plus vulnérables aux abus. Il y a quelques mois, la Cour d'appel de l'Ontario a invalidé certaines de ces lois en les déclarant inconstitutionnelles. Le Gouvernement du Canada devrait retirer l'appel qu'il a interjeté auprès de la Cour suprême du Canada, relativement à l'arrêt *Bedford*, et plutôt amender le Code criminel pour abolir ces dispositions.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent plus continuer à interdire la provision de mesures salvatrices de réduction des méfaits dans leurs **prisons**. Les taux de VIH et d'hépatite C dans les prisons sont beaucoup plus élevés que dans l'ensemble de la population; de plus, l'injection de drogue se poursuit et est plus risquée dans ce contexte, et en dépit d'efforts coûteux et intensifiés pour contrer l'entrée de drogue en prison. Comme l'a confirmé l'examen réalisé par l'Agence de la santé publique du Canada, il existe à présent un corpus de preuves recueillies pendant deux décennies et dans de multiples pays, à l'effet que l'accès à du matériel d'injection stérile en prison constitue un service de santé nécessaire, réalisable et bénéfique. De nombreux organes des Nations Unies, associations médicales du Canada et experts en droits de la personne ont maintes fois recommandé la mise en œuvre de tels programmes — et le Canada doit appliquer cette recommandation.
- La Commission a clairement affirmé que **les poursuites criminelles pour non-divulgaration de la séropositivité au VIH** ne sont justifiables que dans les cas où il y a eu transmission intentionnelle de l'infection. Or, au Canada, certains procureurs de la Couronne abusent du droit criminel et font une chasse aux sorcières visant les personnes qui vivent avec le VIH. Des affaires sont en instance de jugement devant la Cour suprême du Canada et d'autres cours, concernant des tentatives de procureurs généraux qui visent à faire incarcérer des personnes séropositives pour voies de fait graves en

dépôt du fait que les comportements de ces personnes n'ont pas entraîné de risque important de transmission du VIH. Il s'agit d'une injustice qui doit cesser.

- En outre, la Commission exhorte les pays à permettre l'accès simple et facilité à des licences relatives aux **médicaments salvateurs**, pour en autoriser la production générique, et à décréter immédiatement un moratoire contre toute règle de propriété intellectuelle qui contraindrait l'accès à de tels médicaments, dans le cadre de traités internationaux. La Commission incite explicitement les pays qui ont la capacité d'exporter des médicaments génériques à faible coût — comme le Canada — à adopter des mesures simples et faciles d'usage, dans leurs lois, pour aider à répondre au besoin de médicaments. Le Projet de loi C-398, actuellement devant le parlement canadien, pourrait régler les problèmes du déficient Régime canadien d'accès aux médicaments, et faire du Canada un leader actif dans cette avenue importante. Le Canada devrait aussi exiger l'abandon de toute disposition sur la propriété intellectuelle dans le cadre des négociations en cours sur le commerce international, concernant l'Accord commercial Canada Union Européenne (AECG) et le Partenariat transpacifique. Des obstacles encore plus lourds rattachés aux brevets et des prix plus élevés pour les médicaments entraîneront que des millions de personnes continuent de mourir parce qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens d'accéder aux traitements salvateurs qui existent.

On peut lire le rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit à www.hivlawcommission.org.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, de plaidoyer et d'actions en contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Janet Butler-McPhee

Directrice des communications

Réseau juridique canadien VIH/sida

jbutler@aidslaw.ca

416-595-1666 (poste 228)

416-268-2549 (cellulaire)